

Développement social

Je pourrais continuer l'énumération. Par exemple, le ministre des Pêches et des Océans a une influence directe sur les secteurs ruraux du Canada atlantique, donc sur le bien-être social de ces mêmes secteurs, et c'est un autre ministère qui ne peut fonctionner en vase clos. On compte d'autres ministères, tels celui du Revenu national, le ministère des Finances, le ministère de l'Industrie et du Commerce, le Conseil du Trésor, la Société canadienne d'hypothèques et de logement et, naturellement, le ministère des Affaires des anciens combattants. Ainsi, il doit exister des rapports très étroits entre les politiques sociales et les politiques économiques, et cependant, le ministre n'en a pas parlé, n'y a même pas fait allusion quand il a présenté la résolution à la Chambre aujourd'hui.

Je regrette que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ne soit pas ici ce soir, car plusieurs des études et des rapports qu'elle a déposés à la Chambre sont restés en plan jusqu'ici. J'aimerais savoir, par exemple, quel sera le rôle du nouveau ministre d'État chargé du Développement social dans la mise en œuvre des recommandations de ces rapports. Il y a notamment le rapport du groupe d'étude sur la politique du revenu de retraite qui a été déposé à la Chambre le 21 avril. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'a pas encore indiqué ce qu'elle compte faire à l'égard des recommandations de ce rapport. J'ai présenté une motion conformément à l'article 43 du Règlement pour demander que le rapport soit renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales. Cela aurait au moins permis à la Chambre d'apprendre ce que recommande ce rapport très important. Malheureusement, ma motion n'a pas obtenu le consentement unanime. Est-ce que ce rapport subira le même sort que tous les autres?

Par le passé, la Chambre et l'autre endroit ont fait faire plusieurs rapports qui ont eu des répercussions importantes sur la politique sociale, notamment le rapport du Sénat présenté en 1972 au sujet de la politique de retraite. Qu'est-il arrivé aux recommandations de ce rapport? Si je me rappelle bien, ce rapport était l'aboutissement d'audiences très importantes et poussées qu'avait tenues le comité du Sénat. C'était un excellent rapport et je conseille au ministre d'État chargé du Développement social de le consulter.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déposé un autre rapport à la Chambre le 30 mai, en l'occurrence, le rapport de la Commission canadienne de l'Année internationale de l'enfant. Ce rapport contient certaines recommandations très importantes. Nous avons cru comprendre que ce rapport serait pour le moins renvoyé par le gouvernement au comité de la santé, du bien-être et des affaires sociales du Sénat. De fait, l'étude de ce rapport est prévue au programme du comité permanent. D'ailleurs, d'après le programme du comité, nous devrions étudier le rapport demain. Bien entendu, nous ne pouvons pas le faire si la Chambre ne renvoie pas le rapport au comité permanent.

L'une des recommandations importantes contenues dans ce rapport est la recommandation 14.4 que voici:

... que le gouvernement fédéral établisse un centre de responsabilité au sein de la structure fédérale la plus appropriée pour examiner et mettre au point des mesures et des politiques ministérielles au sujet des enfants. Le centre serait doté d'un coordonnateur qui aurait le rang de sous-ministre et qui entretiendrait des liens avec le cabinet en matière de politique.

Est-ce que c'est le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui s'occupera du rapport de cette importante

commission ou est-ce que cela fera partie des fonctions de coordination permanentes du nouveau ministre d'État chargé du Développement social?

● (2020)

Je viens d'évoquer le rapport de la commission pour l'Année internationale de l'enfant, et cela me rappelle une initiative que j'ai prise au cours de la trentième législature. Le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social se la rappellera puisqu'il faisait partie du comité à l'époque. Il s'agissait d'un bill qui proposait une déclaration des droits de l'enfant. Il a été renvoyé au comité. Nous y avons consacré de longues séances et avons entendu de nombreux témoins, mais les événements nous ont devancés et le rapport du comité a été torpillé en même temps que la trentième législature. Il est intéressant de se pencher sur le rapport provisoire. Je rappelle que ce rapport n'est pas officiel car il n'a jamais été entériné par le comité. Je voudrais rappeler la première recommandation de ce rapport, qui est la suivante:

Le ministre fédéral de la Justice devrait examiner le Code criminel, la loi sur les jeunes délinquants, la loi sur le divorce et toute autre loi fédérale touchant les enfants, afin de s'assurer que leurs droits sont clairement énoncés. Lorsqu'il constate des lacunes à cet égard, il devrait présenter au Parlement une mesure modificative qui assurerait la réalisation de cet objectif.

La recommandation propose en outre que le ministre discute avec ses homologues provinciaux des domaines où il y a chevauchement de compétence.

La recommandation n° 3 dit ceci:

Le gouvernement fédéral devrait convoquer une conférence fédérale-provinciale chargée d'étudier «Les droits de l'enfant dans une société en pleine évolution» avant que ne se termine l'Année internationale de l'enfant.

L'Année internationale de l'enfant est terminée. Elle est maintenant chose du passé. Il ne reste plus que les recommandations qui figurent dans le rapport du groupe d'étude. J'insiste tout spécialement là-dessus parce que je crois que c'est très important. Fait assez intéressant, le ministre, dans son discours d'aujourd'hui, a souligné le fait que les enfants pauvres sont plus nombreux au Canada aujourd'hui qu'il y a dix ans. Cela trahit un problème de distribution du revenu. Je veux bien admettre que le gouvernement a déjà mis en place un programme de crédit d'impôt à l'égard des enfants, programme que je trouve excellent. Cependant, au lieu de profiter aux familles pauvres, il aide celles qui sont à l'aise. Voilà une chose sur laquelle le Parlement devrait se pencher au cours de la présente législature.

Avant la fin de ce débat de sept heures—il ne doit durer que sept heures—j'espère que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social reprendra sa place à la Chambre et répondra à certaines de ces questions.

J'ai mentionné deux ou trois études qui ont été effectuées sur des politiques sociales. Depuis une décennie, la Chambre, le gouvernement et l'autre endroit en ont fait effectuer toute une série. Elles ont été rangées sur des étagères où elles dorment sous la poussière, alors que nous nous demandons encore comment nous pourrions bien coordonner l'élaboration d'une politique sociale. Comme je l'ai signalé au début de mes observations, c'est l'une des raisons pour lesquelles la Chambre devrait adopter cette résolution. C'est que le moment est venu pour nous de vraiment examiner tous les problèmes qui ont fait l'objet de maintes études et qui, pour parler net, ne se régleront sûrement pas d'eux-mêmes.